

*Légation de Suisse  
en Italie.*

*Rome, le*

*Copie.*  
*Berthelme*

Mr. Prinetti, Ministre des Affaires Etrangères, à Mr.  
G. Carlin, Ministre de Suisse à Rome.

Copie.

Rome, ce 9 Avril 1902.

Monsieur le Ministre,

Par la note que Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 7 de ce mois, Vous avez bien voulu me rappeler que Vous aviez été chargé par le Conseil fédéral de demander de remplacer, dans l'intérêt des bonnes relations existant entre les deux Pays, Mr. le Commandeur Silvestrelli. Vous ajoutiez que sur mon refus d'accéder au désir exprimé par Votre Gouvernement Vous deviez m'annoncer que le Conseil Fédéral se voit, à son grand regret, dans la nécessité de mettre fin à ses relations officielles avec Mr. Silvestrelli.

J'ai eu soin, dans notre entretien du 31 Mars, de Vous exposer les considérations qui motivaient mon refus. Ces considérations, résumées dans l'Aide Mémoire ci-joint, devraient, à mon avis, amener le Conseil Fédéral à reconsidérer sa propre résolution.

La Légation de Suisse à Rome ne saurait, en attendant, se trouver dans une situation autre que celle que le Conseil Fédéral a cru devoir créer à la Légation Royale à Berne. Je me vois donc,



à mon tour et à mon regret, dans la nécessité de mettre fin à mes relations officielles avec Vous.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

*Mme annexé.*

(Sig.) Prinetti.

*Pour Copie conforme*

